



BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Direction Nationale pour le Bénin
Agence Auxiliaire de Parakou

CAHIER DES CHARGES

Numéro 2023/B01/XAPS/006

**ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DE L'AGENCE AUXILIAIRE DE LA BCEAO A
PARAKOU**

JUILLET 2023

1. OBJET

Le présent cahier des charges a pour objet, la sélection d'une entreprise pour les prestations d'entretien des espaces verts de l'Agence Auxiliaire de la BCEAO à Parakou.

2. ALLOTISSEMENT

Les prestations sont organisées en un (01) lot dénommé : « Entretien des espaces verts de l'Agence Auxiliaire de la BCEAO à Parakou ».

3. DESCRIPTION DES INFRASTRUCTURES À ENTREtenir

Le prestataire s'engage à maintenir en bon état de propreté les espaces engazonnés, arborés, ornés de fleurs et d'arbres et de buissons d'ornement. Les prestations concernent les espaces décrits ci-après :

- toute l'étendue de l'Agence (immeuble fonctionnel et annexes et résidences) ;
- les aires engazonnées ;
- les fleurs, les haies, les plantes d'appartement et saisonnières ;
- les massifs floraux ;
- la création de jardin de motifs fleuris ;
- les abords de la Banque.

Les espaces verts couvrent une surface d'environ 8.500 m².

4. NATURE ET PÉRIODICITÉ DES PRESTATIONS A FOURNIR

Les prestations attendues de l'Entrepreneur sont quotidiennes, hebdomadaires, bimensuelles, mensuelles, bimestrielles, trimestrielles et non périodiques. Elles se présentent comme suit :

a) Les prestations quotidiennes

- Balayage et désherbage des espaces engazonnés ;
- Arrosage des gazons, des fleurs, des arbres et arbustes.

b) Les prestations hebdomadaires

- Arrosage de toutes les plantes d'appartement.

c) Les prestations bimensuelles

- Tonte des gazons.

d) Les prestations mensuelles

- Elagage des fleurs et arbres divers pour leur donner une forme esthétique adéquate ;
- Délimitation des bordures des gazons et arbustes implantés dans les gazons ;
- Traitement phytosanitaire des plantes malades et de toutes les pelouses.

e) Les prestations trimestrielles

- Sarclage des mauvaises herbes des espaces extérieurs Sud, Ouest et Nord de l'Agence.

d) Les prestations non périodiques

- Terreautage ;
- Fertilisation par engrais chimiques ;
- Renouvellement des massifs floraux ;
- Remplacement des arbustes détériorés.

NB : Une fois par an, un bilan annuel retraçant l'état des infrastructures est dressé par le prestataire et soumis au contrôle des représentants de la Banque Centrale dûment habilités à cet effet.

5. HORAIRES D'EXÉCUTION DES PRESTATIONS

Les équipes du prestataire sont organisées de façon à intervenir aux heures ouvrables, de 07H00 à 11H00 et de 15H30 à 18H30

6. PERSONNEL DU PRESTATAIRE

Le prestataire s'engage à mettre à la disposition de la Banque Centrale un personnel d'intervention d'au moins six (06) agents qualifiés et de bonne moralité à répartir en deux (02) équipes. Une équipe pour l'entretien des espaces des résidences et la seconde pour l'Agence.

7. LISTE DU MATERIEL MINIMUM NECESSAIRE A L'EXECUTION DES PRESTATIONS

Dans le cadre de l'exécution du présent contrat, l'Entrepreneur doit obligatoirement disposer du matériel et des produits minimum ci-après : tondeuse, taille haie à moteur, balais ordinaires à manches, balais à gazon, cisailles, sécateurs, sécateurs à ébrancher, coupe-coupe, houes, râteliers, pioches, arroseurs, raccords d'arrosage, binettes, pelles, transplanteur, brouettes, escabeaux, échelle, pulvérisateurs, poudreuse, matériels de protection (bottes, gants, lunettes, cache nez, masque, etc...), etc.

Au titre des produits et fournitures divers

- Produits de traitement phytosanitaire ;
- Appareil pour produits de traitement phytosanitaire, etc ...

8. OFFRE ADMINISTRATIVE

Les soumissionnaires devront fournir les informations ci-après :

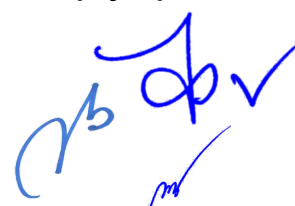
- le présent cahier des charges entièrement paraphé, signé et daté avec mention manuscrite " lu et approuvé " ;
- Présentation générale succincte de la société ;
- IFU ;
- Attestation fiscale en cours de validité ;
- Attestation de non faillite en cours de validité ;
- Attestation de services de la Caisse National de Sécurité Sociale en cours de validité ;
- Les soumissionnaires devront fournir dans leurs offres, la copie des documents attestant du statut juridique, du numéro d'immatriculation de la société ainsi que les références bancaires, conformément au schéma ci-après :
 - Code Banque ;
 - Code guichet ;
 - N° du compte ;
 - Clé RIB ;

Ils devront en outre communiquer les noms et prénoms du mandataire légal ainsi que la fonction occupée dans la société.

Par ailleurs, tout autre document et attestation (Assurance Police Responsabilité Civile) peuvent être exigé avant la signature du contrat en cas d'attribution de marché.

NB : Les entreprises soumissionnaires doivent être en règle vis-à-vis du décret N° 2022-692 du 07 décembre 2022 portant relèvement du salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) en République de Bénin et de la lettre circulaire n° 0124/23/CNSS/DG/DR du 17 janvier 2023 de la Caisse National de Sécurité Sociale (A tous les employeurs personnes physiques ou morales).

Toute offre non conforme à ses dispositions sera rejetée.



9. OFFRE TECHNIQUE

Les soumissionnaires devront fournir les informations suivantes :

- les pièces justificatives des diplômes du personnel qui interviendra dans la réalisation des travaux ;
- trois (03) références techniques des travaux similaires justifiées par leur attestation de bonne fin d'exécution des trois (03) dernières années ;
- liste du matériel minimum nécessaire à l'exécution des prestations accompagnée des preuves de sa propriété à l'entreprise soumissionnaire.

10. OFFRE FINANCIÈRE

Les prix doivent être établis en hors taxes et hors douane. Les prix indiqués par le soumissionnaire seront fermes, non révisables et comprendront tous les frais, dépenses et charges résultant de l'exécution des travaux qui lui sont confiés, notamment :

- la fourniture de l'outillage et des produits d'entretien nécessaires à la parfaite exécution du contrat ;
- les divers petits équipements d'intervention.

Le soumissionnaire présentera son offre en remplissant le formulaire joint en annexe (Formulaire de soumission).

11. PÉRIODE DE VALIDITÉ DES OFFRES

La durée de validité de l'offre devra être de cent quatre-vingt (180) jours à compter de la date limite de dépôt.

12. PRÉSENTATION DE L'OFFRE

Les offres, obligatoirement formulées en langue française, seront transmises en trois (03) exemplaires dont un (1) original et deux (02) copies.

L'offre devra être transmise à la guérite de l'Agence Auxiliaire de la BCEAO, quartier Ladj Farani à Parakou (Bénin), contre décharge en respectant la date et heure indiquées dans l'avis d'appel d'offres.

13. VISITE DES LIEUX

Une visite des lieux, préalable à la soumission est prévue à la date indiquée dans l'avis d'appel d'offres. Elle permettra d'avoir un aperçu des contraintes techniques et des difficultés d'exploitation qui auraient été omises ou qui n'ont pu être clairement définies dans le présent document.

14. DATE ET HEURE LIMITE DE REMISE DES OFFRES

Les offres devront être déposées au lieu, date et heure indiqués dans l'avis d'appel d'offres.

En ce qui concerne les offres transmises par courrier, le cachet de l'expéditeur (Poste, DHL, CHRONOPOST, EMS, etc.) indiqué sur le pli fera foi.

15. CADRE DU DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF

Modèle de cadre quantitatif et estimatif

DÉSIGNATION	Montant mensuel HT	Qté	Montant annuel HT
Entretien des espaces verts de l'Agence Auxiliaire de la BCEAO à Parakou		12	



ANNEXE : MODELE DE SOUMISSION

**Monsieur le Chef de l'Agence
Auxiliaire de la BCEAO à Parakou
B.P 201 Parakou**

**OBJET : APPEL D'OFFRES POUR L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DE L'AGENCE
AUXILIAIRE DE LA BCEAO À PARAKOU**

Monsieur le Chef d'Agence,

- 1) Nous soussignésfaisant élection de domicile à , agissant au nom et pour le compte de , inscrit au registre de commerce de , sous le N°..... et à l'IFU, sous le N°....., proposons d'exécuter la prestation décrite dans les pièces écrites et graphiques du présent appel d'offres pour le montant suivant :

Hors T.V.A (H.TVA) de (en toutes lettres et en chiffres) :

.....

éventuellement assorti des modifications qui découleront du marché.

- 2) Nous nous engageons, si notre soumission est acceptée, à commencer les prestations au lendemain de la notification du marché et à respecter le délai contractuel.
- 3) Nous acceptons de rester liés par notre soumission pendant un délai de **cent quatre-vingt (180) jours** à compter de la date fixée pour la remise des offres.
- 4) Avant signature du contrat de prestation, la présente soumission acceptée par la BCEAO vaudra engagement entre nous.
- 5) Nous avons bien noté que le Maître d'Ouvrage n'est pas tenu de retenir la soumission la moins-disante et qu'il peut ne pas donner de suite au présent appel d'offres sans avoir à se justifier ni devoir d'indemnités à ce titre. En foi de quoi nous soumettons la présente offre en y apposant notre signature.

Fait àle.....par : (Nom et prénoms) :.....

Signature

En qualité de (Fonction) dûment autorisé à signer la soumission pour et au nom de :